# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

#### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT

Le dix juillet deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

<u>Présents</u>: BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – LONJOU Stéphanie – MAGNIN Guillaume – LEROUX Richard – TOURET Nadine – VIVIER Nathalie – HENRY Elisabeth – CHAZETTE Michel – THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: SIFFER Maxence - BAUDIS Françoise

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Guy PERICHON, ancien conseiller municipal, décédé ce jour.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

Le Conseil Municipal élit Pierre BONNET, Daniel TRAVICHON et Nathalie POTIER en qualité de délégué en vue de l'élection des sénateurs et Jean-Luc MOUSSERIN, Richard LEROUX, Elisabeth HENRY en qualité de délégués suppléants.

#### **INVESTISSEMENTS 2019**

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'une opération complémentaire, à savoir :

- abonnement au logiciel métiers « Cosoluce » (674 €).

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition inchangés des trois taxes locales pour l'année 2020 comme suit :

- taxe foncière (bâti) 13.03 % - taxe foncière (non bâti) 28.10 %.

#### **BUDGETS 2020**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les budgets primitifs qui s'élèvent en recettes et en dépenses,

I. « principal » 2020 :

section de fonctionnement : 318 965 €
 section d'investissement : 102 661 €
 II. « café – restaurant »

section de fonctionnement : 1 000 €
 section d'investissement : 392 000 €

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, arrête une liste de 24 personnes susceptibles de composer la commission communale des impôts directs, parmi laquelle M. le Directeur des Services Fiscaux nommera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

### RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le recrutement d'une personne, éligible au contrat PEC, en qualité « assistant vie scolaire », pour une durée hebdomadaire de travail de 20 Heures annualisées, à compter du 31 août 2020 et pour une durée de 6 mois. Les candidatures sont à déposées auprès de Pôle Emploi avant le 24 juillet.

Fait à SEUILLET, le 22 Juillet 2020



Juillet 2020

Le Maire,
BONNET Pierre